



# LA CHARTE DES JARDINS JARDINONS AVEC LA NATURE

DIX PRATIQUES SIMPLES À APPLIQUER, FAVORABLES  
À LA FLORE INDIGÈNE ET À LA PETITE FAUNE POUR  
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ



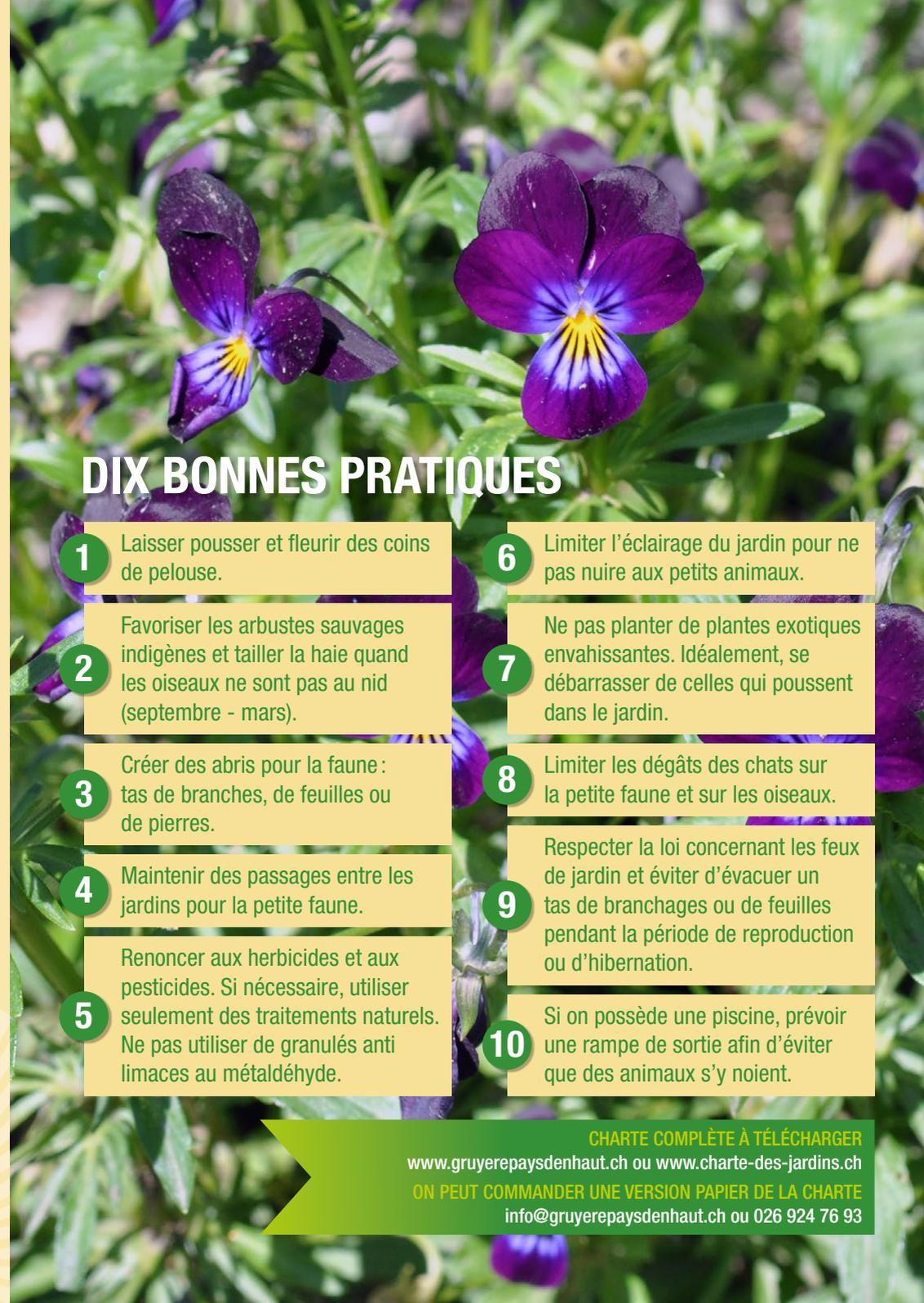


## POUR UN RÉSEAU DE JARDINS DURABLES

Le Parc s'engage depuis plusieurs années en faveur de réseaux écologiques et de la qualité du paysage dans l'agriculture. Ce travail a mis en évidence l'intérêt de promouvoir aussi une meilleure qualité des jardins et des espaces verts. Avec la *Charte des Jardins*, le Parc désire encourager la création d'un réseau de jardins durables dans ses villages.

- Promouvoir et faire signer la *Charte des Jardins* dans le périmètre du Parc, afin de favoriser, par une démarche individuelle et collective, la **QUALITÉ** de l'environnement immédiat des habitants.
- Favoriser les **ÉCHANGES** spontanés autour des jardins.

- Donner une visibilité aux adhérentes et adhérents avec un emblème apposé dans leur **JARDIN**.
- Sensibiliser les **ENFANTS** sur la vie qui anime un jardin et sur les besoins de la biodiversité.
- Animer des cercles d'intérêt locaux, offrir un cadre de concertation afin de promouvoir un engagement plus complet en faveur des jardins et **AMÉNAGEMENTS** extérieurs durables.
- Organiser des **VISITES** de jardins ou des formations, diffuser des informations en réponse à la demande des signataires de la *Charte des Jardins* ou d'autres personnes intéressées.



## DIX BONNES PRATIQUES

- 1** Laisser pousser et fleurir des coins de pelouse.
- 2** Favoriser les arbustes sauvages indigènes et tailler la haie quand les oiseaux ne sont pas au nid (septembre - mars).
- 3** Créer des abris pour la faune : tas de branches, de feuilles ou de pierres.
- 4** Maintenir des passages entre les jardins pour la petite faune.
- 5** Renoncer aux herbicides et aux pesticides. Si nécessaire, utiliser seulement des traitements naturels. Ne pas utiliser de granulés anti limaces au métaldéhyde.
- 6** Limiter l'éclairage du jardin pour ne pas nuire aux petits animaux.
- 7** Ne pas planter de plantes exotiques envahissantes. Idéalement, se débarrasser de celles qui poussent dans le jardin.
- 8** Limiter les dégâts des chats sur la petite faune et sur les oiseaux.
- 9** Respecter la loi concernant les feux de jardin et éviter d'évacuer un tas de branchages ou de feuilles pendant la période de reproduction ou d'hibernation.
- 10** Si on possède une piscine, prévoir une rampe de sortie afin d'éviter que des animaux s'y noient.

CHARTRE COMPLÈTE À TÉLÉCHARGER

[www.gruyerepaysdenhaut.ch](http://www.gruyerepaysdenhaut.ch) ou [www.charte-des-jardins.ch](http://www.charte-des-jardins.ch)

ON PEUT COMMANDER UNE VERSION PAPIER DE LA CHARTRE

[info@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:info@gruyerepaysdenhaut.ch) ou 026 924 76 93

## POURQUOI SIGNER LA CHARTE DES JARDINS ?

Les lieux favorables à la biodiversité disparaissent de plus en plus sous la pression conjointe de la raréfaction des milieux naturels et d'aménagements d'espaces verts dénaturés : gazon entretenu de manière intensive ; haies exotiques et massifs de plantes non indigènes qui ne favorisent pas la reproduction des insectes et qui donnent trop peu de fruits pour nourrir la faune ; terrain débarrassé de ses moindres branches, feuilles et herbes mortes ; usage important d'herbicides et autres pesticides.

Cette perte de biodiversité de l'environnement immédiat est aussi une perte de diversité, de richesse naturelle et de savoirs qui réduit notre relation personnelle à la nature et notre qualité de vie. En signant la *Charte des Jardins*, nous agissons à notre niveau : les petits ruisseaux font les grandes rivières.

J'ai pris connaissance de la *Charte des Jardins* (j'ai lu le texte entièrement) et je désire y adhérer. Par ma signature je prends l'engagement moral de respecter son esprit et d'en appliquer les bonnes pratiques.

(facultatif) Afin de promouvoir la charte, je désire commander l'emblème proposé par le Parc pour le prix de 10.- dans le but de l'afficher dans un endroit visible.

### Mes coordonnées

Prénom	
Nom	
Adresse	
NPA	Lieu
N° de téléphone	
Courriel	@
Le Parc s'engage à ne pas transmettre vos coordonnées à des sociétés tierces.	
Adresse du jardin <input type="checkbox"/> identique à l'adresse ci-dessus, si non, préciser :	
Date et signature	



Parc naturel régional  
Gruyère Pays-d'Enhaut  
Place du village 6  
CH-1660 Château-d'Œx

# UN ENGAGEMENT MORAL

Créée en 2010 (année de la biodiversité) en Suisse Romande, la *Charte des Jardins* décline dix bonnes pratiques, simples à appliquer, en matière de plantations, de tonte, de taille des haies et d'entretien du terrain. Toutes sont favorables à la survie de la petite faune : hérissons, oiseaux, papillons, lézards, etc. Ce n'est ni un label, ni un document juridique. En signant la charte, on s'engage moralement à en suivre les principes. Cet engagement peut se signaler par un emblème exposé à la vue de tous. Dans son territoire, le Parc gèrera les adhésions à la *Charte des Jardins*.

L'emblème (10 X 14 cm) que l'on peut poser dans son jardin après signature de la charte



PARC NATUREL REGIONAL



Gruyère  
Pays-d'Enhaut



[www.gruyerepaysdenhaut.ch](http://www.gruyerepaysdenhaut.ch)

Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut  
Place du village 6 | 1660 Château-d'Œx  
t. +41 (0)26 924 76 93 | [info@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:info@gruyerepaysdenhaut.ch)